

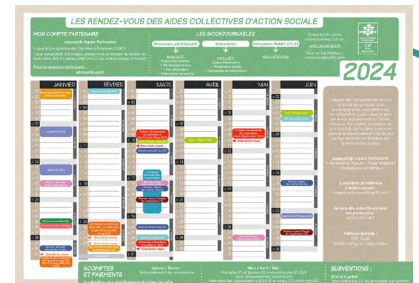
ACTUALITÉS DE LA CAF

CALENDRIER « LES RENDEZ-VOUS DES AIDES COLLECTIVES D'ACTION SOCIALE »

Découvrez le calendrier 2024 « Les rendez-vous des aides collectives d'Action sociale ».

A noter que l'appel des déclarations prévisionnelles 2024 se fera le 8 et 9 janvier, et que l'appel des déclarations réelles 2023 partira les 15 et 16 janvier. La date de retour est fixée au 29 février.

[Consulter le calendrier](#)



DATES DES RÉUNIONS ANNUELLES PARTENARIALES

Comme chaque année, la Caf propose à ses partenaires (gestionnaires et responsables) une réunion thématique pour présenter les nouveautés dans les déclarations, le calendrier, et autres sujets d'actualités.

Voici les dates à retenir :

- Le 18 janvier à 14h, à l'hôtel Interconsulaire au Puy : réunion annuelle des Relais Petite Enfance.
- Le 25 janvier à 9h30, à l'hôtel Interconsulaire au Puy : réunion annuelle des ALSH.
- Le 25 janvier à 14h en Teams : réunion annuelle des ludothèques.
- Le 30 janvier à 10h à la Caf : réunion annuelle des centres sociaux.
- Le 1er février à 14h, à l'hôtel Interconsulaire au Puy : réunion annuelle des EAJE.
- Le 12 mars à 10h à la Caf : réunion annuelle des EVS.



LANCEMENT DE LA CAMPAGNE REAAP 2024



Appel à projets REAAP

La campagne d'appel à projets 2024 des Réseaux, d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) de Haute-Loire est ouverte du 1er décembre 2023 au 29 février 2024 inclus.

Le dépôt de votre projet REAAP doit obligatoirement s'effectuer via la plateforme en ligne ELAN.

Afin de vous aider à préparer la complétude de votre projet, veuillez trouver sur caf.fr les éléments suivants :

- Le cahier des charges REAAP 2024 ainsi que ces 4 annexes :
 - Les différentes Chartes cadre ;
 - Une fiche repère pour créer un projet parentalité ;
 - Le cahier des charges P@rents Parlons Numérique* ;
 - La trame d'appel à projet REAAP 2024 ;
- Les guides d'utilisation ELAN pour les porteurs de projet ;
- L'attestation de non-changement qui sera à intégrer dans Elan si vous avez déjà déposé un dossier l'année dernière.

* Une des nouveautés pour 2024, est l'intégration du label «P@rent parlons numérique» dans le cahier des charges REAAP. Le label «P@rents, parlons numérique» vise à développer des actions locales de soutien à la parentalité numérique en poursuivant un triple objectif :

- Poursuivre et renforcer l'accompagnement des familles dans l'univers numérique à travers des actions locales
- Harmoniser la qualité de l'offre sur la thématique de la parentalité numérique
- Valoriser et renforcer la visibilité des actions locales auprès des parents

Il se traduit par trois mesures :

- La labellisation d'actions nationales et locales sur la base d'un cahier des charges ;
- La transmission d'un kit de communication pour les porteurs de projets labellisés. Ce kit contient des messages clés et des ressources de qualité, ainsi que des outils de communication à mobiliser ;
- La valorisation des actions labellisées sur le site de la Branche Famille monenfant.fr.

[Retrouvez toutes les informations de l'appel à projets REAAP sur caf.fr](https://caf.fr)

RÉUNION DE RÉSEAU DES MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES LE 13 DÉCEMBRE

La Caf et le Département, en association avec trois Relais Petite Enfance du territoire, mettent en place un réseau départemental des Maisons d'assistantes Maternelles (MAM). La première rencontre au lieu le 13 décembre à 17h30 à l'hôtel du Département.

Avec près de 30 MAM sur le département, ce réseau poursuit un double objectif : apporter d'une part des réponses aux questionnements des MAM (informations et apports pédagogiques) et d'autre part leur permettre d'échanger, voire de construire des documents communs d'appui au métier.

La rencontre du 13 décembre portera principalement sur le cadre réglementaire de l'exercice en MAM, ainsi que sur le rôle des Relais Petite Enfance.



LA CONFÉRENCE « ASSISTANTE MATERNELLE ET FIÈRE DE L'ÊTRE »

La Caf de la Haute-Loire, le Département de la Haute-Loire et les Relais petite enfance ont organisé samedi 25 novembre 2023 une conférence d'Arnaud De-roo intitulée « Assistante maternelle et fière de l'être » à l'Hôtel du Département. Cette conférence avait pour objectif de valoriser et de soutenir cette profession de la petite enfance.

L'accueil individuel par les assistantes maternelles représente le 1^{er} mode de garde en Haute-Loire. En 2022, 883 assistantes maternelles agréées étaient actives dans le département.

Le métier d'assistante maternelle contribue activement au bien-être des enfants, dont les missions principales sont de répondre aux besoins de développement des tout-petits, ce qui requiert des connaissances et des compétences solides.

Plus d'une centaine de personnes ont participé à cette conférence. Les retours des assistantes maternelles présentes sont très positifs.



LA RÉUNION RÉSEAU DES CHARGÉS DE COOPÉRATION CTG

Le 10 novembre dernier a eu lieu la troisième et dernière rencontre de l'année des chargés de coopération CTG de l'ensemble du département. Dédiée à la jeunesse, elle a réuni près d'une trentaine de participants.

Après la présentation de chaque partenaire institutionnel (SDJES, Département, Caf), à savoir sa politique et de ses dispositifs, les participants ont travaillé sur trois thématiques : la qualité de l'accueil en ACM, le parcours jeune et l'animation des projets territoriaux structurants (PedT, CTG, etc.).

La prochaine rencontre est fixée en mars 2024.



LE RÉUNION RÉSEAU DES ACCOMPAGNATEURS ADOS

Mardi 28 novembre 2023 a eu lieu la 2^{ème} réunion de Réseau des accompagnateurs Ados à l'Hôtel du Département. Cette réunion était animée par la Ligue de l'enseignement, avec la présence de différents partenaires : la Caf, le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), la MSA et le Département.

Ce réseau a vocation à réunir les professionnels des accueils de loisirs adolescents, ainsi que les associations qui les accompagnent et les orientent telles que les Points Information Jeunesse (PIJ), la maison des Ados, Allo écoute ados... Ces rencontres permettent d'échanger sur leurs pratiques et d'aborder les problématiques qui les préoccupent.

Cette réunion a permis d'aborder l'importance de porter une politique éducative vis-à-vis des jeunes sur un territoire et de leur faire connaître ces services.

Le mal-être et la santé psychique des jeunes seront les thématiques abordées lors des prochaines rencontres 2024.



NOUVEAUX DISPOSITIFS ANNONCÉS POUR LES ALSH



Suite à la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la Cnaf, des premières annonces et décisions ont été rendues publiques cette fin d'année concernant les ALSH, à savoir :

le financement de l'intégralité de la « pause méridienne », entre les temps scolaires du matin et ceux de l'après-midi, ce qui constitue une mesure de simplification pour les gestionnaires, dès 2023 ;

la création d'un complément inclusif, qui vise à mieux financer toute heure d'accueil d'un enfant porteur de handicap.

Des informations complémentaires seront communiquées lors de la réunion annuelle.

Découvrez le communiqué de presse national «Le CA de la Cnaf renforce le soutien financier des Caf aux centres de loisirs»

ZOOM SUR ...

OUVERTURE DE QUATRE LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

Les lieux d'Accueil Enfants Parents (Laep) sont accessibles pour les enfants de moins de 6 ans, accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent (grands-parents...). Cet espace d'échange et de convivialité est gratuit, anonyme et sans inscription. Il offre un temps privilégié de jeu partagé, de découvertes et d'ouverture à l'autre, un moment pour se rencontrer, entre parents et enfants.

Les accueillants sont présents pour accueillir et garantir le bon fonctionnement du lieu. Leurs missions principales sont :

- De proposer aux enfants des espaces de jeu adapté ;
- D'être à l'écoute de chacun, dans le non jugement et la bienveillance ;
- De respecter la confidentialité et l'anonymat des familles ;
- De veiller au respect de chacun.



Les quatre Laep qui viennent d'être agréés par la Caf se situent sur :

- La Communauté de communes des Rives du Haut-Allier à Langeac, Paulhaguet et Saugues. Ouvert depuis le 1er novembre 2023, l'accueil se fait de manière hebdomadaire les mercredis matin de 9h à 12h.
- La Communauté de communes Auzon Communauté à Vergongheon, Champagnac-le-Vieux et Auzon. L'accueil se fera de manière hebdomadaire, 4h par semaine (2h à Vergongheon ; 2h en alternance à Champagnac et à Auzon, une semaine sur l'autre).
- La Communauté de communes du Haut-Lignon à Tence et au Chambon-sur-Lignon. Ouvert depuis le 1er décembre 2023, l'accueil se fait en alternance entre le Chambon-sur-Lignon (une fois par mois le lundi matin de 9h à 11h) et Tence (une fois par mois le samedi de 9h à 11h).
- La Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal à Lantriac et au Monastier-sur-Gazeille. Ouvert depuis le 4 décembre 2023, l'accueil se fait de manière hebdomadaire, les lundis après-midi de 15h30 à 17h30 et les vendredis matin de 9h30 à 11h30, alternativement sur les deux communes d'implantation (Lantriac et Le Monastier).